



Canadian
Physiotherapy
Association

Association
canadienne de
physiothérapie

National Office / Siège Social
955 rue Green Valley Crescent, Suite 270
Ottawa ON K2C 3V4
T: 613-564-5454
F: 613-564-1577
information@physiotherapy.ca
www.physiotherapy.ca
www.physiotherapiecanadienne.ca

Le jeudi, 23 avril 2020

L'honorable Jean-Yves Duclos,
Président du Conseil du Trésor
Chambre des communes
Ottawa, Ontario K1A 0A6

Cher ministre,

De la part de l'Association canadienne de la physiothérapie (ACP), qui représente 15 000 professionnels de la physiothérapie et étudiants au Canada, j'aimerais remercier le gouvernement du Canada pour son intervention rapide et multidimensionnelle pour contrer les impacts de l'épidémie de COVID-19 sur les Canadiens et Canadiennes. En particulier, l'ACP se réjouit de la décision prise en mars par le Conseil du Trésor de temporairement retirer l'exigence d'une ordonnance pour les services de physiothérapie au Canada en vertu du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP). Alors que les ordonnances des provinces et les mesures de contrôle des infections pour contenir la propagation de la COVID-19 ont été étendues partout au Canada et que le système des soins de santé continue de répondre à la pandémie, nous vous demandons d'étendre l'exemption de l'ordonnance pour des services de physiothérapie jusqu'à ce que la pandémie soit contenue. Nous vous encourageons aussi à envisager de rendre cette exemption permanente.

Au Canada, la majorité des régimes de soins de santé n'obligent pas les membres à voir un médecin pour obtenir une ordonnance pour accéder à des services de physiothérapie. Comme susmentionné, l'ACP estime que de progresser vers un accès direct aux physiothérapeutes en vertu du RSSFP est une mesure positive qui réduira la charge sur le système des soins de santé de façon significative alors que nos communautés font face à la pandémie de COVID-19. Nous réaffirmons que même si cette mesure répond aux besoins immédiats des fonctionnaires qui accèdent à des services de physiothérapie, le système de soins de santé risque de faire face à des pressions supplémentaires en raison de la COVID-19 et tout au long de la phase de rétablissement qui suivra la levée des mesures de distanciation sociale. Plusieurs Canadiennes et Canadiens peinent à accéder à des services de soins de santé en raison des mesures de distanciation sociale, sont réticents ou sont dans l'impossibilité de se rendre à l'hôpital par crainte de contracter le virus de la COVID-19.

Un accès opportun à des services de physiothérapie en cas de besoin est particulièrement important pour les gens qui, au début de la pandémie, étaient en début de rétablissement, étaient en train de recevoir des traitements ou qui ont depuis des blessures qui peuvent être traitées par des services de physiothérapie.



Le traitement peut alléger la charge de travail des omnipraticiens (Foster, Hartvigsen et Croft, 2012). Enfin, dans une étude se penchant sur l'accès direct sans restriction à un physiothérapeute dans le traitement des patients avec une douleur lombaire d'apparition récente, on a découvert que l'accès direct était associé à une réduction des coûts et à une moins grande utilisation générale des services de soins de santé (Garrity et coll., 2020). Ces données appuient les efforts visant à réduire la charge sur le système de soins de santé maintenant et à l'avenir, permettant des mesures d'accès et de réduction des coûts tout en assurant la prestation de services adéquats et de grande qualité.

Revenir à des mesures où le RSSFP exige que les patients voient un médecin seulement pour obtenir une ordonnance pour des services de physiothérapie imposerait une charge supplémentaire sur un système de soins de santé déjà imposé. Avant l'éclosion de la pandémie, plusieurs personnes avant un accès restreint ou n'avaient tout simplement pas accès à un médecin de famille. La situation actuelle est encore plus grave. Pour les Canadiens et Canadiennes qui sont confrontés à l'obstacle supplémentaire d'une « période d'attente » pour obtenir une ordonnance d'un médecin avant de recevoir des traitements d'un physiothérapeute, cette étape n'est qu'un autre obstacle à l'accès à des services.

Les physiothérapeutes sont partie intégrante du système des soins de santé et ils jouent un rôle clé dans la protection, le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être des patients. Nous vous encourageons à soutenir le rôle essentiel des physiothérapeutes pendant cette période difficile en étendant l'exemption de l'ordonnance pour des services de physiothérapie en vertu du RSSFP au-delà de la date limite du 24 avril et d'envisager de rendre cette exemption permanente. Nous nous réjouissons de continuer à soutenir le gouvernement dans ses efforts de gestion de la pandémie de COVID-19 et nous accueillons favorablement toutes les occasions de contribuer aux décisions et aux actions gouvernementales. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou si vous désirez avoir plus d'information.

Sincèrement,

John-Paul (JP) Cody-Cox
Directeur général
jpcodycox@physiotherapy.ca

C. C. :
L'honorable Bill Morneau, ministre des Finances
L'honorable Patty Hajdu, ministre de la Santé